



11ème Rallye régional VHRS de l'Alsace bossue

19/20 septembre 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le 11ème rallye de l'Alsace bossue VHRS, reprend en doublure l'intégralité du règlement particulier du 20ème rallye PEA de l'Alsace bossue, et du 12ème rallye VHC de l'Alsace bossue, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes.

L'Association Sportive Automobile d'Alsace organise le 11ème rallye VHRS de l'Alsace bossue en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 12/06/2026 sous le numéro 41 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 488 en date du 12/06/2026.

Organisateur administratif :

Président : MADER Franck

Membres : L'ensemble des membres du comité directeur de l'ASA ALSACE

Secrétariat du Rallye, Adresse : Secrétariat du Rallye, Adresse : 10 Route de Waldkirch 67600 SELESTAT

Mail : sport.auto.alsace@gmail.com

Permanence du Rallye : PC du rallye, salle polyvalente, place Martzloff, à Drulingen à partir du samedi 19 septembre et jusqu'au dimanche 20 septembre à 19 h. Tél : 03 88 00 99 17

Organisateur technique

Nom : SMAB (Sports Mécaniques Alsace Bossue) représentée par M. Jean-Claude RIEGER, Président

Adresse : 7, allée des hêtres, 67320 DRULINGEN Tél : 06.80.72.02.67

Mail : jc.rieger@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Permanence du Rallye : salle Polyvalente, Place Martzloff à Drulingen Tél : 03 88 00 99 17

Lieu, date, horaire : samedi 19 septembre de 12h00 à 20h00 et dimanche 20 septembre de 07h30 à 21h00

1.1 P. OFFICIELS

Idem **12ème Rallye de L'Alsace bossue VHC**, sauf :

- **Directeur de course VHRS, chargé de la surveillance des moyennes : Christophe GALLAIRE, Licence N°242385 03/14**

1.2 P. ELIGIBILITE

Le **11ème Rallye de L'Alsace bossue VHRS** compte pour :

- Le Championnat des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2026
- le challenge pilotes et copilotes des rallyes de la ligue Grand Est du Sport automobile 2026.

1.3 P VERIFICATIONS

- Vérifications administratives le : samedi 19 septembre de 14h00 à 19h00

Lieu : Salle des fêtes place Martzloff à Drulingen

- Vérifications techniques le : samedi 19 septembre de 14h15 à 19h15,

Lieu : Place Martzloff à Drulingen

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales de la FFSA.

Les documents suivants devront être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- « Laisser-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA ou de son passeport Technique recommandé
- Licences en cours de validité.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2026, il pourra souscrire en ligne à un Titre de Participation Régional Régularité délivré par la FFSA, valable uniquement pour le 11^{ème} Rallye Régional VHRS de l'Alsace Bossue du 19 et 20 septembre 2026.

Le montant de celui-ci s'élève à 48 €, cette somme est à ajouter au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession :

- d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile,
- d'une pièce d'identité ou copie du livret de famille pour les mineurs,
- autorisation parentale pour les mineurs.
- Être âgé de 16 ans minimum et permis de conduire obligatoire au-delà de la date d'anniversaire des 19 ans.

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus du départ pour l'équipage.

Le concurrent devra impérativement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie des moyennes choisie, pour la totalité du Rallye : haute, intermédiaire, basse, ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

Important : joindre impérativement la photocopie du « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou la 1^{ère} page de son PTH FIA ou FFSA

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course à l'entrée du parc fermé, place Martzloff, à 8h15 le dimanche 20 septembre 2026 doublé par un briefing écrit qui sera remis aux équipages contre émargement lors du contrôle administratif.

Il n'y aura pas de vérifications finales.

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

3.1P. DEMANDES D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 11ème Rallye VHRS de l'Alsace bossue doit adresser à L'ASA ALSACE 10, Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT avant le Lundi 07 septembre 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (**chèque établi à l'ordre de la SMAB**).

Les chèques seront encaissés après la course.

La confirmation se fera par email (merci de vous procurer une adresse email pour ceux qui n'en ont pas et de l'inscrire **lisiblement** sur la demande d'engagement).

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par ECRIT au secrétariat de l'ASA ALSACE ou par email à l'adresse : sport.auto.alsace@gmail.com.

Pour les concurrents non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :250€ + 5€*
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500€ +5€*

Pas de tarif particulier pour les engagements groupés.

Engagements réduits à 230 € + 5 €* pour les catégories suivantes :

- Licenciés ASA ALSACE
- Sociétaires SMAB

3.2P. EQUIPAGE

3.2.1 P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2 .P Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3 .P Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité. Cependant une tolérance de 500m avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point stop est accordée. Les limites, seront indiquées sur le road book.

3.3P. Le 11ème rallye de l'Alsace bossue VHRS partira 10mn après le dernier concurrent du rallye moderne.

4.1 P VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive et aux règles spécifiques rallye historique de régularité sportive 2026.

4.1P.

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier. Le re-taillage des pneumatiques est interdit. À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux au maximum.

Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes, le haut du corps et les bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon....) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Un seul parc d'assistance par étape sera mis en place, uniquement au parc d'assistance de SARRE-UNION, parking du Centre LECLERC. Ce dernier sera accessible à partir du samedi 19 septembre à partir de 20h00. Les concurrents qui s'aviseraient à s'installer avant 19h00 s'exposeront à recevoir une pénalité en temps déterminée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Seules les voitures de course seront autorisées à occuper la place Martzloff, les voitures des accompagnateurs, des assistances et des officiels seront accueillies dans des parkings proches et fléchés.

Les voitures seront mises en parc de départ à l'issue des vérifications. Un autocollant sera apposé sur la voitures attestant que les dispositions du décret du 14/3/2012 sont respectées.

Notification importante : aucune remorque ne sera admise dans le secteur de la place Martzloff à Drulingen. Parking obligatoire à 500 m devant les établissements BIEBER rue de Weyer, un fléchage sera en place.

4.3.2.1 P. Dans le parc d'assistance les concurrents doivent :

- tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un

extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
 - Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- de ne pas piquer (interdit) **la pénalité pour défaut sera de 200€**

Conforme aux règles spécifiques et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHRS 2026

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

5.2 P. PUBLICITE

La publicité obligatoire de l'organisateur sera les Dernières Nouvelles d'Alsace, à apposer sur le pare-brise. Un autre annonceur sera présent également au niveau des numéros, mais fera l'objet d'un additif au présent règlement particulier.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 11ème Rallye Régional VHRS de l'Alsace Bossue représente un parcours **de 162.40 kms.**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.88 kms

ES 1-3-5 MACKWILLER : 7.02 kms

ES 2-4 KIRCHBERG : 9.41 kms

6.1.1 P. RALLYE DE DOUBLURE

En doublure d'un rallye VHC est organisé un rallye sportif de régularité réservé aux voitures historiques (VHRS). Les concurrents du rallye VHRS s'élanceront en dernière position, après le rallye « moderne ».

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 19 septembre de 8h30 à 16h30

Les reconnaissances pour les concurrents des rallyes de doublure ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France (conformément à l'article 6.2.2 du présent règlement).

En outre, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'article 6.2.2 du présent règlement).

6.4.P CIRCULATION

6.4.1.

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €
- 2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn
- 3ème infraction : Disqualification

7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le chronométrage sera réalisé par le système de chronométrage électronique au 10ème de seconde « **CHRONOPIST** ». **Le chronométrage se fera grâce à un système de balises disposées tout au long du parcours dans des endroits tenus secrets. 6 à 7 contrôles seront effectués par ZR.**

Ce système de chronométrage **nécessite l'embarquement dans les voitures d'un transpondeur qui devra être raccordé à la batterie 12v du véhicule, en aucun cas sur l'allume cigare.**

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

7.2.1P

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes

7.3.11P. Contrôle de passage (CP), Horaires (CH), Mise hors course

Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard : 10 secondes par minute
- pour avance : 60 secondes par minute

7.5.P

La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes. Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, **le samedi 19 septembre.**

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que pour le rallye VHC et moderne. **La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75km/h**

En cas de dépassement de plus de 10 % de sa moyenne, le concurrent encourt :

- **1ère infraction** : Le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 150€
- **2ème infraction** : Le Collège des Commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'équipage

7.5.4P Zone de régularité non effectuée :

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de **30 minutes** additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera la mise hors course.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas sous le régime de parc fermé.

Aucune réclamation ne sera admise.

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement général VHRS, un classement catégorie Historique, un classement Régularité Prestige, et un classement équipage féminin.

Un classement général sera effectué pour chaque moyenne.

- *Moyenne haute*

- *Moyenne intermédiaire*

- *Moyenne basse*

Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

Conforme au règlement standard des rallyes VHRS FFSA 2026.

10.1 P. Prix en espèces :

non applicable.

10.2 P. Coupes :

La remise des Prix se déroulera à la salle polyvalente, Place Martzloff à DRULINGEN, dimanche 20 septembre vers 19h00, chaque membre de l'équipage recevra une coupe.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui ne participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leurs récompenses.

Seules des coupes seront distribuées à chaque membre de l'équipage.

Pour chaque catégorie : 1^{er}, 2ème, 3ème

Pour chaque moyenne : 1^{er}, 2ème, 3ème

1er équipage féminin : 1 coupe

3 Commissaires tirés au sort seront récompensés